

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Finma</b>
Akteure	<b>Pantani, Roberta (lega, TI) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finma, 2018 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>FINMA</b>	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>FINMAG</b>	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht

---

<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>LFINMA</b>	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

#### Kapitalmarkt

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 03.09.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que l'importance de la finance dans l'conomie helvetique est historiquement ancree dans les esprits, Roberta Pantani (lega, TI) estime que l'abolition du secret bancaire et l'entree en vigueur de l'change automatique de renseignements preterite la competitivite de la place financiere helvetique. Par consequent, elle a depose une initiative parlementaire qui vise deux **modifications de la loi sur la surveillance des marches financiers (LFINMA)**. Premièrement, elle impose que la FINMA prenne toujours la decision la plus favorable pour la competitivite de la place financiere suisse. Deuxièmement, elle souhaite un delai de reponse de 60 jours en cas de demande des operateurs financiers.

La Commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN) propose de donner suite  l'initiative par 13 voix contre 11. L'argument de la degradation des avantages concurrentiels de la place financiere helvetique a fait pencher la balance.<sup>1</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 29.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A l'oppose de la CER-CN, la Commission de l'conomie et des redevances du Conseil des tats (CER-CE) n'a pas donne suite  l'initiative parlementaire de Roberta Pantani (lega, TI). La parlementaire souhaitait **modifier la loi sur la surveillance des marches financiers (LFINMA) pour renforcer la competitivite de la place financiere helvetique**. La CER-CE a estime que les deux propositions de modification taient l'une redondante, car le mandat de la FINMA l'incorpore deja, et l'autre inadaptee. Elle rejette l'initiative parlementaire par 10 voix contre 1.<sup>2</sup>

POSTULAT  
DATUM: 05.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberta Pantani (lega, TI) a demande un **rapport sur l'cosysteme helvetique des FinTech**. Le Conseil federal a recommande de rejeter le postulat. Il a precise qu'il n'existait pas de nomenclature FinTech en Suisse et que la FINMA tait deja en charge de la surveillance de ces nouvelles entites.

Le postulat a te classe suite au depart de la parlementaire tessinoise.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 23.06.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN) s'est  nouveau penchee sur l'initiative parlementaire de Roberta Pantani (lega, TI). L'objectif de l'initiative tait de **renforcer la competitivite de la place financiere helvetique et d'imposer des delais de reponse  la FINMA**. Neanmoins, tant donne que l'ordonnance sur la loi sur la surveillance des marches financiers est entree en vigueur en fevrier 2020, la commission a estime que l'initiative parlementaire tait desormais obsolete. Elle a donc recommande  sa chambre de rejeter l'initiative par 17 voix contre 6 et 1 abstention.<sup>3</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 07.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après une seconde analyse de l'**initiative parlementaire** Pantani (lega, TI), la Commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a preconise le rejet de cette intervention qui a pour objectif de **renforcer la competitivite de la place financiere helvetique** et d'imposer des delais de reponse  la FINMA. Si l'initiative a te reprise par Lorenzo Quadri (lega, TI), elle a finalement te **rejetee par le Conseil national** par 141 voix contre 50 et aucune abstention. L'initiative parlementaire n'a su convaincre qu'au sein de l'UDC (50 voix favorables; 4 voix opposees).<sup>4</sup>

1) Communique de presse CER-CN

2) Communique de presse CER-CE du 30.08.2019

3) Communique de presse CER-CN du 23.06.2020

4) BO CN, 2020, p.1247